

Base de paiement

Annexe B

Période initiale visée par le marché : 1 juin 2014 au 31 mai 2015

Somme qui ne saura excéder **22 123,20 \$** (taxe en sus) pour la rétribution, payable à la réception de la ou des factures et une fois chaque jalon ou livrable réalisé et accepté. Le montant en question est un montant global qui sera payé à un taux horaire de _____ \$ (taxe en sus), à la réception de la facture mensuelle.

Tous les paiements sont assujettis à la réception de factures attestées par un gestionnaire ou un agent désigné du SCC, à qui a été délégué un pouvoir de signature pertinent.

La TVH est estimée à 13 % pour la durée de ce marché.

1^{re} période de renouvellement facultative : 1 juin 2015 au 31 mai 2016

Somme qui ne saura excéder **22 123,20 \$** (taxe en sus) pour la rétribution, payable à la réception de la ou des factures et une fois chaque jalon ou livrable réalisé et accepté. Le montant en question est un montant global qui sera payé à un taux horaire de _____ \$ (taxe en sus), à la réception de la facture mensuelle.

Tous les paiements sont assujettis à la réception de factures attestées par un gestionnaire ou un agent désigné du SCC, à qui a été délégué un pouvoir de signature pertinent.

La TVH est estimée à 13 % pour la durée de ce marché.

2^e période de renouvellement facultative : 1 juin 2016 au 31 mai 2017

Somme qui ne saura excéder **22 123,20 \$** (taxe en sus) pour la rétribution, payable à la réception de la ou des factures et une fois chaque jalon ou livrable réalisé et accepté. Le montant en question est un montant global qui sera payé à un taux horaire de _____ \$ (taxe en sus), à la réception de la facture mensuelle.

Tous les paiements sont assujettis à la réception de factures attestées par un gestionnaire ou un agent désigné du SCC, à qui a été délégué un pouvoir de signature pertinent.

La TVH est estimée à 13 % pour la durée de ce marché.

Périodes de renouvellement et montants des plafonds

Période visée par le marché	Rétribution (globale)	Taxes estimatives	Total
1 juin 2014 au 31 mai 2015	22 123,20 \$	2 876,02 \$	24 999,22 \$
1 juin 2015 au 31 mai 2016	22 123,20 \$	2 876,02 \$	24 999,22 \$
1 juin 2016 au 31 mai 2017	22 123,20 \$	2 876,02 \$	24 999,22 \$
TOTAL DU MARCHÉ	66 360,60 \$	8 628,06 \$	74 997,66 \$

Factures

Les factures doivent être soumises chaque mois au :

Service correctionnel du Canada
534, av. Charter
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1A 1P7
(À l'attention de Hilda Beresford)

Les factures doivent faire état des numéros qui suivent :

N° du marché : 2t280-15-0010
Code financier : 28034.404.00000.240.04576.1.1